

(N° 43.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1888-1889.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1889.

(Voir les n^{os} 100, VI, session de 1887-1888, 4, VI, 66, 128 et 135, session de
1888-1889, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1889, est fixé à la somme de vingt-deux millions sept cent soixante dix-sept mille deux cent soixante et un francs (22,777,261 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à transférer éventuellement une somme de vingt-sept mille cinq cents francs de l'article 10 à l'article 20 du budget, afin de pourvoir aux dépenses du mobilier des hôtels des gouvernements de la province d'Anvers et du Hainaut.

Bruxelles, le 12 avril 1889.

Le Secrétaire,
L. DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE 1 ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	606,033 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	480,300 »	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère.	61,000 »	
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	5,000 »	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. . .	9,933 »	
6	Frais de route et de séjour; missions	5,800 »	
7	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	15,000 »	
8	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	8,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
9	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1889 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,640 »	438,835 »
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1889	241,059 »	
11	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1889	775 »	
12	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	56,000 »	
13	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	7,361 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
14	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1889, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessi- teuse)	101,000 »	50,600 »
CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statis- tique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et inter- nationale	7,300 »	
16	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indem- nités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la com- mission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	8,500 »	
17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provin- ciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des com- missions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures.	14,800 »	
CHAPITRE IV. AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations per- manentes et des greffiers des provinces.	449,800 »	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traite- ments de disponibilité :		
	Province d'Anvers. 109,060 »		
	— de Brabant. 142,770 »		
	— de la Flandre occidentale 140,385 »		
	— de la Flandre orientale 138,600 »		
	— de Hainaut 129,530 »		
	— de Liège. 125,420 »	1,055,426 »	
	— de Limbourg 87,211 »		
	— de Luxembourg 78,650 »		
	— de Namur 103,800 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers 27,000 »		
	— de Brabant 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut. 27,000 »	231,900 »	2,309,026 »
	— de Liège 51,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 43,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	453,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1889 15,000 »		
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
23	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 »	
24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883	50,000 »	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).	6,000 »	
CHAPITRE V.			
MILICE.			
26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions	106,000 »	130,000 »
27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	24,000 »	
	CHAPITRE VI. GARDE CIVIQUE.		
28	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Calligraphie de brevets pour officiers	25,500 »	
29	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers	1,500 »	
30	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliure	10,500 »	135,200 »
31	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour	7,500 »	
32	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 »	
33	Personnel permanent du Tir national	3,200 »	
34	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir. (Le Gouvernement est autorisé à reporter éventuellement à l'article 32 l'excédent disponible sur l'article 34.)	43,000 »	
	CHAPITRE VII. FÊTES NATIONALES.		
35	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 »	34,000 »
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
36	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 »	20,000 »
37	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction, calligraphie et expédition des diplômes	3,000 »	
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
38	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins;		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés.	200,000 »	331,500 »
	La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 39 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 365 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de Septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1830.		
39	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles	131,500 »	
CHAPITRE X.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
40	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,000 »	1,631,900 »
41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 »	
42	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'Etat; traitement de disponibilité.	1,186,200 »	
43	Matériel des Universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.	288,500 »	
44	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	76,000 »	
45	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	60,000 »	
46	Jury central; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation.	5,000 »	
47	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
48	Commission d'entérinement. — Traitement du commis	2,200 »	
49	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.	6,000 »	
50	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'Etat et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	11,000 »	
51	Frais de rédaction et de publication du treizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur	7,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XI.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
52	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	
53	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	4,000 »	
54	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités	24,200 »	
55	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	10,800 »	
56	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel, traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	172,513 »	
57	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'étude; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	51,580 »	3,782,048 »
58	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce.	60,200 »	
59	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel	1,500 »	
60	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,141,564	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
61	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers	4,000 "	
62	Écoles moyennes. — Bourses	33,000 "	
63	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes	154,571 "	
64	Etablissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	23,000 "	
65	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers.	29,700 "	
66	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	3,420 "	
67	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	65,000 "	
68	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.	10,000 "	
69	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	4,500 "	
70	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	10,000 "	
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
71	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire-adjoint	3,200 "	
72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	5,800 "	
73	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	415,525 "	
74	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux ; 2° aux inspecteurs cantonaux ; 3° aux inspectrices déléguées.	164,800 »	
75	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Frais du jury chargé de délivrer le certificat d'aptitudes à l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires de garçons. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'Etat et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours ; frais divers	745,291 »	
76	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'Etat ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 »	
77	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . .	6,000 »	
78	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'Etat	89,877 »	
79	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'Etat et des écoles normales agréées	200,000 »	
80	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	100,000 »	10,680,893 »
81	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école ; frais de surveillance et de contrôle ; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 »	
82	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées ; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5° alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes.	8,672,500 »	
83	Concours : 1° entre les élèves des écoles primaires ; 2° entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours ; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers	60,000 »	
84	Musée scolaire national. — Personnel ; traitements et indemnités. .	17,700 »	
85	Musée scolaire national. — Matériel ; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	14,200 »	
86	Publications intéressant l'instruction primaire ; abonnements ; souscriptions ; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 »	
87	Frais de rédaction et de publication du 13 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	15,000 »	
	CHAPITRE XIII. LETTRES ET SCIENCES.		
88	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens Etats généraux; publication d'une bibliographie nationale. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	151,100 »	
89	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle	108,075 »	
90	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue Néerlandaise	23,600 »	
91	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 »	
92	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	64,500 »	848,823 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
95	Observatoire royal ; frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions	32,400 »	
94	Bibliothèque royale ; personnel ; rédaction du catalogue général . .	93,400 »	
95	Bibliothèque royale ; matériel et acquisitions	75,700 »	
96	Musée royal d'histoire naturelle ; personnel et frais d'études des collections	75,700 »	
97	Musée royal d'histoire naturelle ; matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	50,350 »	
98	Archives du royaume à Bruxelles ; personnel	57,000 »	
99	Archives du royaume ; matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 »	
100	Archives de l'État dans les provinces ; personnel.	59,750 »	
101	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics ; dépenses diverses relatives aux archives ; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers ; frais de classement, de copie et de transport, etc. ; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 »	
CHAPITRE XIV. BEAUX-ARTS. <i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
102	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans ; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art ; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés ; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts ; subsides ; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique ; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu ; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'Ecole belge ; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite ; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études ; missions ; secours aux familles d'artistes décédés ; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure ; ateliers à Rome ; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts ;		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses; dixième et dernière annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	351,750 »	
103	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 »	
104	Palais des Beaux-Arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
105	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	455,689 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
106	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance.	44,000 »	1,802,405 »
107	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	92,760 »	
108	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 »	
109	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire).	39,400 »	
	<i>Monuments publics.</i>		
110	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
111	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	
112	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 »	
113	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 »	
114	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	17,200 »	
115	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	3,000 »	
116	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	7,000 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
117	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	
118	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 »	
119	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	54,826 »	
120	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire).	173,000 »	
	(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 120 à l'art. 165 du Budget).		

(14)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE XV. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
121	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse.	6,000 »	6,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.	»	22,777,261 »